

Osny, le 01/12/2023

**Formation continue**

Affaire suivie par :

Marie Renardat

Tel: 01.79.81.21.87

ce.ia95.formation@ac-versailles.fr

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale du Val-d'Oise**

**À**

Mesdames et Messieurs les Instituteurs

Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de

l'éducation nationale

**Diffusion :**

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	DSDEN		ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etabs. Sup
	92		CANOPE
A	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
A	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
		92	
	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 <sup>er</sup> degré
	91		
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78	I	95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		78
	Collèges privés		91
	Lycées privés		92
	MELH		95
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		

**Nature du document :**

Nouveau

Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire p.2

Annexe p.4

Total p.6

**Objet : Formation des personnels enseignants pendant les périodes de vacance des classes**

Réf. : Décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019 portant création d'une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacance des classes ;

**POINTS CLES :**

MISE EN PLACE DE FORMATIONS REMUNEREES SUR LE TEMPS DES VACANCES SCOLAIRES

**CALENDRIER :**

LES INSCRIPTIONS AUX FORMATION SERONT OUVERTES AU MOINS 5 SEMAINES AVANT LE DEMARRAGE DE CELLES-CI

**CONTACT en cas de difficultés :**

Service formation : [ce.ia95.formation@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.formation@ac-versailles.fr)

**1. Les formations proposées**

Vous trouverez en annexe, la liste des formations proposées par la DSDEN du Val d'Oise pour l'année scolaire 2023-2024.

Des formations sont également proposées par l'EAFC au niveau académique, les inscriptions se font via EAFC SOFIA-FMO (accessible depuis votre portail ARENA).

**2. Les inscriptions**

Les inscriptions aux formations départementales se font uniquement via GAIA selon le calendrier ci-dessous

Formations durant les vacances de	Ouverture des inscriptions via GAIA	Fermeture des inscriptions via GAIA
Février	30 novembre 2023 8h	10 décembre 2023 minuit
Avril	19 février 2024 8h	3 mars 2024 minuit
Juillet et Août	15 avril 2024 8h	28 avril 2024 minuit

Chaque enseignant peut émettre 3 vœux de formation par période, ces vœux devront être saisis par ordre de préférence et ne pourront pas être modifiés.

Certaines formations sont à destination d'un public cible mentionné dans l'annexe 1, aussi nous vous demandons d'en tenir compte lors de votre inscription.

Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas participer à plus de 5 journées de formation rémunérée, durant les vacances, par année scolaire.

Toute inscription vaut engagement à participation si votre candidature est retenue.

Les candidats retenus recevront sous un délai de 15 jours leur convocation aux formations sur lesquelles ils ont été retenus.

Vous pouvez suivre l'avancement de votre candidature sur GAIA. Seuls les candidats ayant reçu une convocation pourront suivre la formation.

En fonction du nombre d'inscrits plusieurs groupes de formation pourront être mis en place.

### **3. Indemnisation des formations**

Une allocation de formation est attribuée aux personnels enseignants de l'éducation nationale qui bénéficient lors des périodes de vacance des classes, à l'initiative de l'autorité compétente, d'actions de formation professionnelle.

Cette dernière n'est versée que lorsque la formation a effectivement été suivie en totalité et que les justificatifs ont été reçus et validés par le service de la formation.

Le taux horaire de l'allocation de formation est fixé à 20 euros bruts, dans la limite d'un montant plafond de 60 euros par demi-journée et de 120 euros par journée.

Oliver Wambecke